

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marie-Eve Simard, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Irénée, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Irénée le lundi 5 octobre 2020 à 19h30, à la salle du Conseil, au 465, rue Principale, Saint-Irénée.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 124, rue de la Rivière, lot 5 138 236 du cadastre du Québec :**

Rendre réputé conforme une thermopompe pour une piscine à une distance de 1.5 mètre de la limite latérale et de la limite arrière de la propriété alors que la distance minimale prescrite est de 3 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Donné à Saint-Irénée, ce 17^{ième} jour du mois de septembre deux mille vingt.

Marie-Eve Simard, secrétaire-trésorière adjointe